Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260428-2026_029-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-029
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 14 Avril 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.
Etaient absents :
Secrétaire de séance : LARCHER Ghislaine.

OBJET : Acquisition d'une réserve foncière

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité pour la commune d'anticiper son développement et de disposer de disponibilités foncières stratégiques,
Vu la démarche engagée auprès des services des Domaines afin d'obtenir une évaluation du bien concerné,
Considérant qu'il est essentiel pour une commune de constituer et de maintenir une réserve foncière afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins futurs du territoire, notamment en matière de développement économique, d'installation de commerces de proximité, d'accueil de professionnels de santé ou encore de réalisation d'équipements et services d'intérêt général,
Considérant que la maîtrise foncière constitue un levier important pour accompagner l'aménagement du territoire communal, soutenir l'attractivité de la commune et garantir une capacité d'action face aux opportunités ou nécessités d'implantation de nouvelles activités,
Considérant qu'un terrain d'une superficie de 2454 m², situé dans l'agglomération, rue du Plat d'Or, présente un intérêt stratégique pour la constitution d'une telle réserve foncière,
Considérant qu'une démarche a été entreprise par la commune afin d'obtenir une estimation de la valeur de ce bien par les services des Domaines,
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'intérêt que représente l'acquisition de ce terrain pour les projets futurs de la collectivité et propose d'engager la poursuite des démarches nécessaires à cette acquisition.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Votants : 19
Pour : 19.
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de se prononcer favorablement sur le principe de constitution d'une réserve foncière par l'acquisition du terrain d'une superficie de 2454 m² situé dans l'agglomération, rue du Plat d'Or ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches de négociation auprès du propriétaire du terrain concerné ;
- **Précise** que toute acquisition fera l'objet d'une nouvelle délibération fixant notamment le prix d'achat et les conditions définitives de la transaction ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
En Mairie le 28 Avril 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN